

RÉSOLUTION 32-2

RÉSOLUTION CONCERNANT LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DES DÉFIS DÉMOGRAPHIQUES

ATTENDU QUE la Commission sur la démographie, établie lors de la 31^e Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, conformément à la résolution 31-4, a été chargée d'analyser les tendances liées aux incidences économiques et sociales des défis démographiques;

ATTENDU QUE les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada partagent certaines préoccupations concernant les incidences économiques et sociales des défis démographiques et qu'elles ont toutefois certaines divergences en ce qui a trait à l'application de mesures et de politiques par chacune des parties;

ATTENDU QUE les GNA/PMEC se sont entendus sur cinq grands thèmes liés à des défis démographiques à la suite de discussions entamées par la Commission sur la démographie, soit les défis démographiques, la participation de l'effectif, l'exode, l'immigration, ainsi que la sensibilisation et l'éducation;

ATTENDU QUE les défis démographiques ont une incidence majeure sur l'économie de la région et qu'il importe de déployer des efforts conjoints pour assurer la compétitivité régionale et gérer l'accroissement et le vieillissement de la population;

ATTENDU QUE la population active est un élément essentiel du développement économique de la région et qu'il faut sérieusement examiner les diverses mesures à prendre en vue d'assurer une meilleure participation de l'ensemble de la population à l'économie;

ATTENDU QUE l'exode des travailleurs a une incidence sur la productivité de l'ensemble de la région et qu'il est impératif que chaque partie prenne des mesures incitatives en vue d'encourager les travailleurs qualifiés, notamment les plus jeunes, à rester dans la région;

ATTENDU QUE l'immigration est une solution susceptible de permettre de relever le défi lié à la diminution et au vieillissement de la population;

ATTENDU QUE la sensibilisation du public aux défis démographiques est un élément essentiel des mesures prises par les représentants des gouvernements;

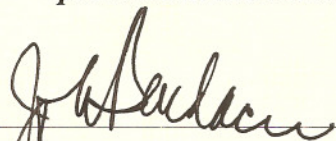
PAR CONSÉQUENT, les GNA/PMEC autorisent la Commission sur la démographie à poursuivre ses travaux jusqu'à la 33^e Conférence des GNA/PMEC, qui doit avoir lieu au Nouveau-Brunswick en 2009;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC, avec l'appui des secrétariats de la Conférence, continueront à partager et à analyser des solutions reconnues comme pratiques exemplaires, en ce qui concerne les principaux défis économiques et sociaux liés à la démographie;

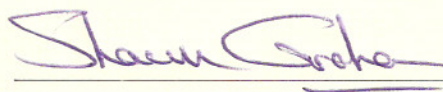
PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC appuieront l'organisation d'un colloque préparé par la Boston Federal Reserve, qui portera notamment sur le rôle actif de la population dans l'économie;

PAR CONSÉQUENT ÉGALEMENT, les GNA/PMEC amélioreront leurs connaissances dans le domaine du maintien en poste des travailleurs qualifiés et ce, en étudiant cette question en collaboration avec des spécialistes en la matière et en fournissant à la Commission les ressources nécessaires pour accomplir ces tâches.

Adoptée à la 32^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à Bar Harbor (Maine), le 16 septembre 2008.



John E. Baldacci
Gouverneur du Maine
Coprésident



Shawn Graham
Premier ministre du Nouveau-Brunswick
Coprésident